Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_046-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_046

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 05 MARS 2020

L'an deux mille vingt , le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Environnement

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Candidature pour le portage de l'animation Natura 2000 - Demande de subventions auprès de l'État et du FEADER

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Anne-Marie COLOMBANI, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Daniel MARIA pouvoir à Hugues MARTIN, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES pouvoir à Alain PARLANTI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Stéphan CERET, Bernard CHARDES, Sylvie FAYE, Jean-Pierre MOMBAZET, Sylvain SENES, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Christine PREMOSELLI

RAPPORTEUR : Monsieur Georges ROUVIER

Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_046-DE

Les sites Natura 2000 FR9301620 « Plaine de Vergelin - Fontigon, Gorges de Châteaudouble, bois des Clappes », FR9301625 « Forêt de Palayson, Bois du Rouet » et FR9012014 « Colle du Rouet » couvrent une superficie de 12 600 ha répartis sur 11 communes :

- Châteaudouble, Ampus, Callas, La Motte, Le Muy pour la Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVA),
- Saint-Paul-en-Forêt, Bagnols-en-Forêt, Seillans, Fayence pour la Communauté d'agglomération « Pays de Fayence »,
- Roquebrune-sur-Argens et Puget-sur-Argens pour la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM).

Dracénie Provence Verdon agglomération a rédigé les Documents d'Objectifs pour ces sites Natura 2000 de 2009 à 2012 et assuré l'animation de la démarche depuis 2012. Les conventions d'animation en cours arriveront à échéance le 30 mai 2020.

Dans la continuité de cette démarche communautaire engagée pour Natura 2000 et de ses ambitions de développement durable, Dracénie Provence Verdon agglomération souhaite renouveler son portage de la mission d'animation des 3 sites Natura 2000 afin d'assurer la mise en œuvre des actions listées au DOCOB et de celles définies lors de la Réunion de Cadrage Préalable à l'Animation du 9 janvier 2020.

Le financement prévisionnel ÉTAT/ FEADER est au maximum de 153 000€ sur 3 ans (47 % État et 53 % FEADER), afin de couvrir les dépenses liées à l'animation de ces 3 sites.

Au sein de Dracénie Provence Verdon agglomération, le poste de chargé de mission Natura 2000 est dédié à 50% de son temps (1/2 ETP) à l'animation du site FR 9301620 « Plaine de Vergelin-Fontigon, Gorges de Châteaudouble, bois des Clappes » et à 50% (1/2 ETP) à l'animation des sites FR9301625 « Forêt de Palayson, Bois du Rouet » et FR9312014 « Colle du Rouet ».

Le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous mentionne son coût estimé au maximum à 153 000€ HT, la participation des co-financeurs à hauteur de 100 % et l'inscription de cette dépense au budget.

Objet de la dépense/ Financement	FR9301620 « Plaine de Vergelin-Fontigon, Gorges de Chateaudouble, bois des Clappes »	FR9301625 « Forêt de Palayson, Bois du Rouet » et FR9312014 « Colle du Rouet »	TOTAL
Prestation de service et Frais de sous-traitance (études, communication , sensibilisation…)	13 000 €	17 000 €	30 000 €
Dépenses de rémunération	60 000 €	60 000 €	120 000 €
Dépenses de formations	1 500 €	1 500 €	3 000 €
TOTAL	74 500 €	78 500 €	153 000 €

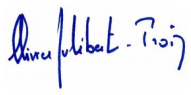
Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_046-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Espaces naturels, forêt et préventions des risques réunie le 18 février 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le plan de financement de l'opération présenté ci-dessus,
- proposer Dracénie Provence Verdon agglomération au rôle d'animatrice des sites, pour la période 2020-2023 lors de la prochaine réunion du comité de pilotage :
 - FR9301620 « Plaine de Vergelin, Fontigon, Gorges de Châteaudouble, bois des Clappes »
 - FR9301625 « Forêt de Palayson, Bois du Rouet »,
 - FR9012014 « Colle du Rouet »,
- autoriser Dracénie Provence Verdon agglomération à déposer la demande de subvention pour l'animation des sites, selon les modalités fixées par l'appel à propositions publié par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (opération 7.6.3 du programme de développement rural de la région « Sud PACA » 2014-2020), sous réserve que Dracénie Provence Verdon agglomération soit désignée comme structure animatrice par le comité de pilotage des sites Natura 2000 :
 - FR9301620 « Plaine de Vergelin, Fontigon, Gorges de Châteaudouble, bois des Clappes »
 - FR9301625 « Forêt de Palayson, Bois du Rouet »,
 - FR9012014 « Colle du Rouet »,
- autoriser le Président à signer les deux conventions cadres et financières avec l'État et le FEADER relatives à l'animation des sites concernés ainsi que tout document liés à cette procédure.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/03/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.